

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 8 novembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 19 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEPLOIEMENT ET GOUVERNANCE TERRITORIALE DU DISPOSITIF "TERRITOIRES D'INDUSTRIE" POUR LE NIORTAIS - HAUT VAL DE SEVRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORESTEL, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C25-11-2019-DE
Date de télétransmission : 28/11/2019
Date de réception préfecture : 28/11/2019

l'Agglomération, il sera constitué de M. Jérôme BALOGE et de M. POUVREAU (entreprise CANAMETAL).

Le comité de projet réunit les Présidents des intercommunalités concernées, les acteurs industriels intéressés et le représentant de l'Etat. Il peut associer d'autres acteurs dans la configuration jugée la plus pertinente au plan local.

Un contrat de Territoire d'industrie doit être signé sur la période 2019-2022 par les porteurs du projet représentés par les présidents des intercommunalités et les acteurs industriels, le représentant de l'État, les directeurs régionaux des opérateurs, ainsi que les représentants des partenaires publics et privés impliqués dans la contractualisation.

Il s'articule autour des actions prioritaires suivantes :

- L'identification des principaux enjeux.
- L'énoncé des ambitions de développement ou de redéveloppement de l'industrie et priorités et le rappel des actions déjà engagées sur le territoire pour y répondre.
- L'engagement général des parties ; le plan d'actions qui devra s'inscrire dans les axes définis au niveau national (attirer, recruter, innover, simplifier) et intégrer prioritairement les thématiques, attractivité des métiers de l'industrie et du territoire, développement de l'accès aux compétences et à l'emploi, adaptation de l'offre de formation, dispositifs d'animation économique, expérimentation et simplification réglementaires exprimées des territoires.
- L'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation.

Les parties prenantes aux contrats devront prendre des engagements en moyens financiers, humains ou techniques. Concernant les financements, les signataires pourront mobiliser des moyens en fonctionnement ou en investissement dans le respect de leurs procédures et modalités d'interventions respectives.

S'agissant de l'État et des opérateurs publics nationaux, des leviers de financement ont été identifiés lors du conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 qui pourront, selon les cas, faire l'objet d'une contractualisation ou d'une valorisation dans les maquettes financières des contrats.

Pour décliner ce dispositif national il convient que le conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le conseil de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en délibèrent favorablement.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Désigner Messieurs BALOGE et POUVREAU pour siéger au comité de projet local,
- Approuver le projet de contrat joint en annexe,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C25-11-2019-DE
Date de télétransmission : 28/11/2019
Date de réception préfecture : 28/11/2019